



annulation d'un regroupement familial

Par **samir**, le **17/08/2009** à **15:05**

Bonjour,

je suis un ressortissant Algérien avec une carte de séjour, j'ai ramené ma famille dans le cadre d'un regroupement familial en mars 2008, en octobre de la même année ma femme a quitté le domicile conjugal en mon absence et elle a pris mon fils âgé de 07 ans avec elle sans laisser de trace, j'ai fait une main courante et deux témoignages sur écrit le jour même, après 28 jours elle est revenue et depuis la vie entre nous est devenue infernale car depuis j'ai su quelle est venue juste pour les papiers, actuellement, je l'ai laissée en Algérie, j'ai pris sa carte de séjour de 10 ans et elle veut faire une annulation de regroupement familial.

* que dois-je faire? et à qui je peux m'adresser?

merci de me renseigner.

cordialement

Par **Samir khlif**, le **08/12/2019** à **09:19**

je veux bien annuler ma demande pour le regroupement familial merci

Par **jodelariege**, le **08/12/2019** à **11:10**

bonjour

vous pouvez vous adresser à l'OFIL de votre région...

Par amajuris, le 08/12/2019 à 16:48

bonjour,

vous pouvez également vous adresser à votre préfecture en indiquant votre situation.

salutations